

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DU SPORT ET DES LOISIRS

REpublique de Cote Divoire
Union – Discipline - Travail

CABINET

Arrêté /MJS/ CAB/DGS
portant dissolution du Comité Directeur de la
Fédération Ivoirienne de Boxe et création
d'un Comité de Transition

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DES LOISIRS

- VU La constitution ;
 - VU La loi N° 60-315 du 21 septembre 1960, relative aux associations ;
 - VU Le décret N° 68-146 du 13 mars 1968, portant organisation des sports civils ;
 - VU Le décret N° 2007- 456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
 - VU Le décret N°2007-458 du 20 avril 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU Le décret N°2007-508 du 13 juin 2007 portant organisation et attributions du Ministère de la Jeunesse, du Sport et des Loisirs ;
 - VU La situation de crise à la Fédération Ivoirienne de Boxe ;
 - VU Les irrégularités constatées dans l'organisation de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2007 ;
 - VU Les nombreux courriers, invitant le Président de la Fédération à des séances de travail, restés sans suite ;
 - VU L'insubordination caractérisée du Comité Directeur
 - VU Le risque de blocage des activités de la Fédération Ivoirienne de Boxe.

ARRETE :

Article 1 : Le Comité Directeur de la Fédération Ivoirienne de Boxe est dissout jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : La Direction Générale des Sports, la Direction des Sports de Haut Niveau et l'Office National des Sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Il est créé un Comité de Transition pour une période de deux (02) mois composé comme suit :

- Président : l'Inspecteur Général des Sports
- Vice-Président : le Directeur de la Réglementation et du Contentieux
- Secrétaire Général : le Directeur des Sports de Haut Niveau

Article 4 : Le Comité de Pilotage a pour missions d'organiser l'Assemblée Générale Elective de la Fédération Ivoirienne de Boxe.

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le

BANZIO Dagobert

Ampliations :

MJSL (Cabinet)	2
MJSL (Directions Centrales).....	10
DGS.....	1
CNO.....	1
Intéressés.....	1
Archives.....	1